

Séance du 9 septembre 2025 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

- 1) Approbation de l'ordre du jour p. 23850
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et 17 juin 2025 p. 23851
- 3) Communications du Bureau du Conseil municipal p. 23851
- 4) Communications du Conseil administratif p. 23852
- 5) Questions sur les points 3 et 4 p. 23855
- 6) Assermentation de Monsieur Mursel VESELI, Conseiller municipal
et de Madame Sahiqa ZARLASHT, Conseillère municipale suppléante p. 23856
- 7) Election d'un-e délégué-e du parti socialiste au Conseil de la Fondation
pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO) p. 23857

PÉTITION

- 8) Demande de création d'un réfectoire et d'un espace parascolaire
au sein de l'école des Racettes (PET-20) p. 23858

PROJET DE DÉLIBÉRATION

- 9) Salle polyvalente et annexes – Démolition et reconstruction
Crédit d'étude de Fr. 4'850'000.00 (projet de délibération 2461) p. 23859

PROJET DE RÉSOLUTION

- 10) Quatrième mise à jour du plan directeur cantonal 2030
(projet de résolution 271) p. 23867

AUTRES PROPOSITIONS

- 11) Propositions individuelles et questions p. 23870

Le Président
Thomas BERTOSSA

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO,
ISABELLA VALENZI, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, VALLEE, conseillères
municipales

Messieurs, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI,
CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, GAUTHIER, IBRAIMI, JEBBARI, JOLOU, S.
PASQUIER, PASCHE, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN
conseillers municipaux

Madame GOY, conseillère municipale suppléante

Messieurs GUIMTRANDY, RAVESSOUD, conseillers municipaux
suppléants

Excusé-e-s : Madame VESELI, conseillère municipale
Messieurs Emile ABBE-DECARROUX, ISCHER, ROSIER, conseillers
municipaux

Assistent à la séance

: Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative, Madame Anne KLEINER, Maire et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint, Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire et Monsieur Robby DE QUISSEMA, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame Arta VESELI, Monsieur Emile ABBE-DECARROUX, Monsieur Morgan ROSIER, Monsieur Matthieu ISCHER.

1) Approbation de l'ordre du jour modifié

Le Président (S) : Y a-t-il des demandes de modifications de ce dernier ? Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. Le Centre souhaite modifier le représentant à la FEVO et proposer un autre candidat.

Le Président (S) : Vous demandez donc une modification du point 7 pour que le groupe du Centre puisse renommer une nouvelle personne à la FEVO ?

M. STUTZ (C) : Tout à fait.

Le Président (S) : Très bien. Nous allons passer à la procédure de vote concernant cette demande de modification à moins qu'il y en ait d'autres. Ça ne semble pas être le cas. Donc je rappelle la modification demandée par le groupe du Centre, c'est une modification du point 7 qui voit normalement l'élection d'un délégué Socialiste pour le Conseil de Fondation de la FEVO, le Centre souhaite changer son représentant à ce point.

Nous allons donc passer à la procédure de vote si elle est prête concernant cette modification proposée de l'ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 27 voix, vous avez accepté cette demande de modification dans notre ordre du jour.

Je propose donc que nous passions à l'approbation de ce nouvel ordre du jour. Celles et ceux, une nouvelle fois, qui acceptent l'ordre du jour tel que modifié appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Je peux lancer le vote.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

2) Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et 17 juin 2025

Le Président (S) : Avant de passer au vote, ces procès-verbaux appellent-ils des remarques de votre part ? Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc passer à la procédure de vote pour l'approbation de ces deux procès-verbaux.

Je le répète une nouvelle fois. Celles et ceux qui acceptent ces deux procès-verbaux, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Une nouvelle fois, le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 28 voix, ces deux procès-verbaux sont acceptés.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents (28 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- La liste des investissements

De manière complémentaire, le Bureau du Conseil municipal souhaite féliciter Monsieur Mursel VESELI qui va tout prochainement rejoindre nos rangs pour la naissance de sa petite fille Mélina le 13 juin dernier.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je leur laisse la parole. Madame KLEINER vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. J'espère que chacune et chacun a passé un bel été. Je suis ravie de vous retrouver. Vous dire rapidement que la rentrée des entreprises onésiennes a eu lieu le 27 août et il y a eu un franc succès avec plus de 120 personnes. Et la présence de personnalité du canton, notamment je pense à Vincent SUBILIA, directeur de la CCIG. C'était un très bel événement.

Je remercie d'ailleurs les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui étaient présents et en particulier le Président du Conseil municipal.

Attirer votre attention ensuite sur le concert qui aura lieu, le concert du festival de la Bâtie, que nous accueillons samedi. Un festival très riche en propositions culturelles. Et samedi ça sera un concert de musique alternative que nous accueillons d'un groupe genevois. Des billets gratuits sont à disposition au Service culture si vous avez envie d'y assister.

Et enfin, attirer votre attention sur le retour des spectacles onésiens à partir du mois d'octobre. Un premier concert avec Anne Paceo et ensuite Coline Serreau avec son one man show qui c'est sûr nous promet beaucoup d'éclats de rire.

Vous vous souvenez que vous avez droit à 6 billets découverte pour vous-mêmes ou pour un de vos proches. N'hésitez pas à en profiter et à vous familiariser avec cette proposition onésienne que sont les spectacles onésiens. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'aimerais apporter une réponse à Monsieur JEBBARI qui avait interpellé le Conseil administratif lors de la précédente séance du Conseil municipal, c'était le 17 juin concernant les passages piétons.

Vous posiez la question de savoir si effectivement sur les arrêts de bus, les nouveaux arrêts de bus qui sont en train d'être modifiés pour être adaptés pour les personnes à mobilité réduite entre autres aux différents bus des TPG.

Alors oui, il est prévu d'installer des marquages tactilo-visuel sur l'ensemble, c'est-à-dire une surface texturée en relief destinée à aider les personnes malvoyantes ou aveugles à s'orienter et à se déplacer en toute sécurité. Ce marquage sera réalisé une fois que l'ensemble des enrobées des arrêts de bus finalisé afin d'éviter tout problème d'adhérence.

En effet, lorsque l'enrobé neuf peut parfois présenter des surfaces lisses ou légèrement huileuses, ce qui nuit à la bonne fixation du marquage texturé ce qui peut entraîner un décollement prématuré du marquage. J'espère que cette réponse vous satisfait.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelques dates à retenir. Vous l'avez certainement noté cette semaine sur CMNet, le 20 septembre, le samedi 20 septembre, nous aurons l'occasion d'organiser une cérémonie d'inauguration de la nouvelle zone sportive du Rhône qui se situe dans le quartier de Comte-Géraud en la présence du Conseiller d'État, le Président du Conseil d'État Monsieur Thierry APOTHELOZ. Je vous prie de bien vouloir vous inscrire. Il y a les inscriptions possibles sur le site de la commune onex.ch ou sur l'application.

Une autre séance est planifiée par le développement durable en collaboration avec les Services industriels. On avait organisé une séance similaire en ce qui concerne les énergies renouvelables qui avait eu beaucoup de succès. Donc le 6 novembre, nous reconduisons cette séance d'information plus précise sur l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur.

Une autre séance qui sera également organisée à l'intention des riverains du Pont-du-Centenaire. Vous savez que nous avons pu effectuer des travaux assez conséquents avec la renaturation du nant du Pont-du-Centenaire. Les travaux se sont bien déroulés. Les conditions météorologiques nous ont fait perdre un peu de temps, donc on a pris un peu de retard. C'est-à-dire que normalement ça devait être réouvert, terminé durant cette semaine, il y aura quelques jours de délai.

La circulation sera rétablie en principe dans les deux sens. Il y a une séance d'information, de discussions avec les riverains et planifiée avec l'Office cantonal des transports, l'OCT, le 13 novembre.

Une autre information également, vous savez qu'on avance sur la passerelle qui va relier le secteur des Évaux, Bois-de-la-Chapelle avec la commune de Vernier. Donc on va normalement d'ici le début de l'année, fin de l'année, début de l'année commencer. Ça aura un certain nombre de conséquences avec des restrictions et des consignes de circulation sur le chemin François-Chavaz avec un certain nombre de mesures de sécurité qui sont prises, en particulier à l'égard des enfants qui fréquentent l'école des Bossons.

Les riverains du chemin François-Chavaz seront informés par écrit et bien entendu la Commune se tient à disposition pour tout complément. Je vous remercie. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente séance.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Moi je vais vous faire des communications concernant le Service action citoyenne et le Service social, santé et enfance.

Alors pour commencer, concernant le service action citoyenne, et bien il y a le démarrage de la nouvelle saison qui a commencé avec la rentrée scolaire du service qui tourne à plein régime.

Donc il y a une présence soutenue pour les adolescents qui sont présents et qui sont au rendez-vous avec le service UpAdos, le café communautaire aussi. Les cours et ateliers artistiques sont tous au complet. Ils ont beaucoup de succès. Et il y a aussi les quatre cours de français intégration où on a un partenariat avec l'université ouvrière de Genève et aussi avec Ax'emploi .

Donc voilà, toutes ses activités ont repris avec la rentrée scolaire. Et puis nous avons reconduit avec l'action citoyenne un partenariat avec l'association « Et pourquoi pas », avec le soutien de la Ville d'Onex. L'objectif c'est de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

Donc c'est par les jeunes, pour les jeunes, de les motiver, de discuter d'un certain nombre de débats pendant les périodes de votation. Ce qui va être le cas pour le mois de septembre, le 28 septembre nous allons voter sur un certain nombre d'objets. Et bien là l'idée c'est évidemment d'encourager à ce que les 18 à 25 ans votent parce que c'est cette génération-là qui vote le moins.

Et donc nous, on l'a vu avec les élections par exemple du Conseil municipal, où 70 % des jeunes ne votent pas. Donc voilà on essaie de questionner, de stimuler le débat et de renforcer la confiance des jeunes pour s'intéresser à ces différents sujets. Et voilà, il y a un certain nombre de rendez-vous qui sont prévus.

Et pour l'action citoyenne, et bien il y a la première séance du comité de pilotage, le COPIL du contrat de quartier à Onex cité. Donc c'est le mercredi 17 septembre à 19h15 à la Maison onésienne à la salle 201.

Et en fait c'est important de participer à ses séances du COPIL, donc le comité de pilotage du contrat de quartier, parce que finalement, surtout cette première séance où il y a justement l'accueil des nouveaux membres. Et là, il y a un certain nombre de nouveaux et de nouvelles représentantes de chaque parti du Conseil municipal. On encourage ces personnes à venir pour avoir les explications et le sens du fonctionnement de ce COPIL.

Et je finirais pour l'action citoyenne avec la cérémonie publique de l'inauguration de la nouvelle saison d'activités 2025/2026, le jeudi 2 octobre. Et vous êtes toujours évidemment les bienvenus et votre présence lors de ces manifestations est très appréciée.

Et c'est aussi important finalement de profiter de ces moments pour avoir un contact privilégié avec la population dans des cadres festifs.

Maintenant, je vais passer à deux annonces concernant le Service social, santé et enfance. Nous continuons avec les cafés conférences seniors. Et cette fois, on va aborder un sujet sensible, c'est le mardi 7 octobre de 9h30 à 11 heures à la salle du Manège. L'entrée est gratuite.

Et le sujet sensible, c'est comment préparer son dernier voyage. C'est sensible mais ça reste quand même essentiel. L'objectif c'est d'offrir des repères concrets pour pouvoir anticiper autour d'un certain nombre de directives, par exemple comment anticiper les coûts des obsèques.

Mais il y a aussi, on va aussi évoquer le droit successoral et ces nouvelles dispositions. Donc seront présents pour présenter cela et répondre aux questions, Madame DOUGOUX, du pôle senior et c'est le Service social, santé et enfance, mais aussi une personne des pompes funèbres, Madame BEDOIAN, et un notaire Monsieur MERLON.

Donc voilà pour les cafés conférences, et le service vous invite aussi à une autre forme de conférence publique dans le cadre de nouveaux cycles de rencontre dédiés à la promotion de la santé et à la prévention. L'objectif c'est finalement d'offrir des clés complémentaires pour toutes et tous et pour partager finalement des solutions concrètes pour mieux se protéger au niveau de la santé mais aussi dans son environnement quotidien.

Et pour cette première rencontre, le thème ça va être « respirer un air plus sain à l'intérieur comme à l'extérieur ». Et la conférence qui aura lieu le jeudi 9 octobre de 18 heures à 19 heures 30 au Manège aussi organisée par le pôle santé, et bien cette conférence sera suivie d'un temps de discussion avec les intervenants et puis aussi un espace de ressource où vous pourrez poser vos questions et repartir éventuellement avec des outils.

Et en fait, ces conférences santé que l'on met en place font suite pour ceux qui étaient là lors du diagnostic sur le territoire de la Commune d'Onex qui a été présenté, si ma mémoire est bonne, en 2022. Et donc voilà cela fait écho à cela. On a identifié un certain nombre de choses par exemple typiquement le problème de la pollution de l'air mais bien d'autres choses. Mais pour cette première fois c'est ce thème-là qui va être abordé. Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Y a-t-il des questions suite aux communications du Conseil administratif et du Bureau ? Monsieur SANTARELLI, vous avez la parole.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. La circulation sur le chemin François-Chavaz est parfaitement chaotique déjà au jour d'aujourd'hui. Je me posais la question si la réalisation des travaux de la passerelle allait ajouter à cette situation chaotique ? Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Juste une question par rapport à la réfection du chemin du Pont-du-Centenaire. Il y a bientôt la pose de l'enrobé qui va se faire puisque les travaux sont à bout touchant.

Je constate quand je passe sur le trottoir, le petit trottoir qui longe le Pont-du-Centenaire, que la partie inférieure du tronçon, le trottoir est pas mal abîmé. Il est affaissé mais de l'autre côté, pas du côté du nant du Pont-du-Centenaire, mais de l'autre côté de la route.

Et là il est fissuré et il est affaissé. Donc je me demandais si on ne pouvait pas réparer ce petit bout. Profiter du fait qu'on fait tout l'enrobé sur le chemin du Pont-du-Centenaire de réparer aussi ce petit coin de trottoir, parce qu'évidemment ça serait bête de devoir refaire un chantier pour ce petit coin.

Voilà c'était juste pour attirer l'attention parce que je me suis dit que ce n'était pas prévu vraiment explicitement dans le projet mais c'est quand même un endroit si on veut favoriser la marche, c'est bien autant qu'on ne tombe pas dans les trous.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Monsieur SANTARELLI, je serais tenté de vous dire non ça ne va pas aggraver la situation. En fait on n'en sait rien. On va essayer de calculer au mieux par rapport... il y aura des camions qui vont devoir aller sur le chantier, en tout cas pour faire l'installation de chaussées pour la passerelle.

Ce sont des travaux conséquents. Il y aura un certain nombre de places de parking qui seront condamnées pour justement laisser passer... avoir ce passage-là. Il n'y a pas d'autres alternatives que d'utiliser ce chemin de François-Chavaz. Il est difficile de construire la passerelle du côté d'Onex en venant depuis Vernier.

Donc il faudra, et j'en suis navré, que les habitants de François-Chavaz prennent leur mal en patience le temps que ces travaux soient réalisés. Mais ça va être effectivement compliqué et puis on va suivre au jour le jour l'organisation de la circulation sur ce chemin François-Chavaz, avec comme mot d'ordre bien entendu la sécurité.

Puis pour Monsieur SUCHET, merci pour votre proposition. Je vais la transmettre voir si on arrive à traverser avec Grand-Lancy, donc... c'est sur le bon côté d'accord. Très bien. On ira voir. Merci pour la proposition.

Mme VALLEE (C) : Merci Monsieur le Président. Concernant le chemin du Pont-du-Centenaire, est-ce que vous avez réfléchi à mettre des potelets le long du trottoir justement où on parlait qui est abîmé ? Parce que les voitures montent dessus. Donc si

on pouvait mettre des potelets, il n'y a pas de potelets à ce niveau-là. En tout cas jusqu'à maintenant il n'y en avait pas.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Non en principe il n'est pas prévu de mettre des potelets. Mais toute l'organisation, c'est un point névralgique. Vous le savez, on a bien reçu votre courrier Madame la conseillère municipale.

Donc il n'y a pas qu'un seul acteur. Si la commune était seule à la manœuvre, alors je serais tenté de dire que ça serait plus facile, mais c'est un axe de distribution aussi pour le Canton pour les Cherpines. Donc là il faut vraiment négocier serré.

Et on a réussi à faire venir l'OCT pour une séance d'information avec les différents riverains et là on va pouvoir discuter de manière directe. Et puis je verrais effectivement que les réponses y soient données vont dans le sens dans tous les cas de faciliter la façon de vivre ensemble dans cette région qui est un peu compliquée je vous l'accorde.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui c'est vraiment pour aller dans le sens de Monsieur PASQUIER. On ne peut pas mettre de potelets parce que pour l'instant, j'insiste avec le pour l'instant, les voitures doivent pouvoir se croiser.

Si on met des potelets, c'est impossible qu'elles se croisent et ça fait des énormes bouchons. Mais il y a vraiment des discussions qui sont menées avec le Canton et ce qui est prévu. Il me semble qu'on a annoncé, Monsieur PASQUIER l'a annoncé au mois de juin, il va y avoir un test qui va être fait avec le Canton et là je pense que les riverains seront satisfaits. Mais pour l'instant, c'est inimaginable les potelets.

6) Assermentation de Monsieur Mursel VESELI, Conseiller municipal et de Madame Sahiqa ZARLASHT, Conseillère municipale suppléante

Le Président (S) : Avant de les assermenter, y a-t-il quelqu'un qui souhaite les présenter ? Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Je commencerais par présenter Monsieur Mursel VESELI. Travailleur social hors murs à Vernier, Mursel travaille au plus près des jeunes et des habitants de notre commune. Dans son approche, il met l'accent sur la prévention, l'insertion et la création de liens sociaux. Son approche est basée sur la bienveillance et vise à renforcer le vivre ensemble en permettant à chacune et chacun de trouver sa place.

Mursel souhaite s'engager pour créer des espaces de rencontre et d'échange, essentiels pour lui au développement d'une commune solidaire. Je vous remercie d'avance de l'accueil que vous lui réserverez.

Pour ce qui est de Madame Sahiqa ZARLASHT. Elle est originaire d'Afghanistan. Sahiqa est naturalisée suisse et mère de trois enfants. Elle est fortement engagée pour les droits des femmes et ceux des enfants. Et dans cette optique, elle cofondé l'association organisation mondiale pour les femmes et les enfants qui œuvre en ce sens.

La défense des droits des femmes et des enfants constitue le fil rouge de son engagement politique. Professionnellement, elle travaille en tant qu'interprète auprès de différentes institutions du Canton de Genève. Je vous remercie également du bon accueil que vous lui réserverez. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur GAUTHIER. J'appelle Madame ZARLASHT et Monsieur VESELI de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence. Et je demande à toute l'assemblée de se lever. Je précise également à toutes fins utiles que j'ai autorisé Monsieur Daniel CATTANI à prendre des photos durant l'intégralité de cette séance.

Je vais vous lire donc votre serment et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite en me répondant soit je le jure, soit je le promets :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

Mme ZARLASHT (S) : Je le promets.

M. VESELI (S) : Je le promets.

Le Président (S) : Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue ou le bon retour parmi nous. Monsieur Mursel VESELI, vous pouvez d'ores et déjà rejoindre vos collègues. Vous pouvez toutes et tous vous rasseoir.

Je précise que suite à l'assermentation de Monsieur VESELI, celui-ci reprend son poste de président de la Commission adhoc pour une nouvelle salle communale. Et je profite de remercier Monsieur Luc ABBE-DECARROUX qui a assuré le remplacement de Monsieur VESELI durant l'intervalle.

7) Election d'un-e délégué-e du parti socialiste et d'un nouveau délégué du Centre au Conseil de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex et du remplacement de représentant du groupe du Centre (FEVO)

Le Président (S) : Avant que passer à leur élection, quelqu'un souhaite-t-il présenter le candidat ou la candidate Socialiste ? Monsieur CATTANI, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA comme déléguée du parti Socialiste à la

FEVO. Elle a une expérience professionnelle de 43 ans dans la petite enfance, elle connaît très bien les réalités du terrain et ainsi que les besoins des familles.

Madame SCHMIDT-MESSINA connaît aussi tous les aspects plus politiques liés à la petite enfance pour avoir siégé 26 ans à la Commission sociale et accompagner notamment la création des crèches Coquelibulle et du Cèdre.

Attachée aux valeurs sociales, de justice et d'égalité des chances, Philippine a la confiance de son parti comme déléguée à la FEVO. Et je vous propose de soutenir sa candidature.

M. STUTZ (C) : Merci Monsieur le Président. En remplacement de Monsieur Hasan SERBET, nous proposons le Centre comme délégué, Monsieur Gabriel MONTESSUIT.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur STUTZ. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose l'élection de ces deux délégués par acclamations. [Applaudissements]

8) Demande de création d'un réfectoire et d'un espace parascolaire au sein de l'école des Racettes (PET-20)

Le Président (S) : Conformément à l'article 54 de notre règlement, il est prévu que toutes pétitions qui arrivent à notre ordre du jour soient renvoyées à la Commission des pétitions, à moins qu'une autre demande soit formulée respectivement de la renvoyer dans une autre commission ou de la renvoyer au Conseil administratif.

Y a-t-il des demandes allant dans ce sens ? Monsieur CATTANI, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Concernant cette pétition, le groupe Socialiste entend bien la requête des pétitionnaires. Et au-delà de ce qui est mentionné, notamment les déplacements de 10 à 15 minutes de trajet, ce qui nous interpelle c'est l'accueil et le confort des enfants dans les différents réfectoires dans lesquels ils sont dispatchés mis à disposition pour ces cuisines scolaires.

Concrètement, ce que le groupe Socialiste souhaiterait, c'est de renvoyer cette pétition en Commission sociale avec probablement plusieurs commissions ce qui permettrait d'auditionner séparément les pétitionnaires, les représentants des cuisines scolaires, les services du bâtiment, etc.

Ces commissions pourront nous permettre d'avoir une vue globale de la gestion des cuisines scolaires, notamment dans la perspective de la future école des Moraines-du-Rhône.

Mme BRUNEL (C) : Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre approuve aussi que cette pétition aille en commission et on avait les mêmes intentions, c'était que les pétitionnaires, l'APE soient entendu ainsi que le président des cuisines scolaires. On pensait que c'était aussi intéressant qu'il soit entendu pendant la commission.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Maintenant que mon badge est bien mis. Donc nous le groupe des Verts, et comme vous le savez nous soutenons et puis vraiment nous souhaitons une amélioration de manière globale au sein des cuisines scolaires, pas uniquement au sein de l'école des Racettes.

Et nous allons également soutenir le renvoi en commission surtout des pétitions afin d'écouter les pétitionnaires et d'entendre ce qu'elles ont à nous dire et de trouver une solution agréable surtout pour les enfants. Merci.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient également le renvoi en commission. Merci.

Le Président (S) : Je précise à toutes fins utiles que la demande qui a été effectuée par le groupe Socialiste est un renvoi non pas en Commission des pétitions comme il est prévu par l'article 54 de notre règlement, mais un renvoi à la Commission sociale.

M. S. PASQUIER (PLR) : Alors au temps pour moi je précise, on soutient un renvoi en commission des pétitions.

Le Président (S) : Très bien Monsieur PASQUIER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc voter concernant la demande du groupe Socialiste qui est le renvoi en Commission sociale.

Nous voterons donc d'abord sur l'acceptation ou non du renvoi à la Commission sociale, et ensuite nous voterons sur l'acceptation du renvoi de cette pétition en commission. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de cette pétition non pas en Commission des pétitions mais à la Commission sociale, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 20 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre, la demande du groupe Socialiste qui demande le renvoi de cette pétition à la Commission sociale est approuvée.

La pétition PET-20 est renvoyée en Commission action sociale par 20 oui, 1 abstention et 8 non. (29 votants)

9) Salle polyvalente et annexes – Démolition et reconstruction – Crédit d'étude de Fr. 4'850'000.00 (projet de délibération 2461)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons passer au débat et au vote d'entrée en matière. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant l'entrée en matière de ce texte ? Madame VALLEE, vous avez la parole.

Mme VALLEE (C) : Merci Monsieur le Président. La future salle polyvalente sur laquelle nous délibérons aujourd'hui....

Le Président (S) : Madame VALLEE, sans vouloir vous couper, il faut vous prononcer si vous acceptez ou non l'entrée en matière. Le débat général arrive juste après. Je considère que votre prise de parole n'est pas en lien avec l'entrée en matière.

Y a-t-il donc des demandes de prise de parole concernant l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc passer au vote d'entrée en matière. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce texte, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Chers collègues, le vote est lancé.

Par 29 voix, l'entrée en matière sur ce projet de délibération est acceptée. Nous ouvrons donc le débat général. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame VALLEE, je présume. Madame VALLEE vous avez donc la parole. Excusez-moi, Madame la conseillère administrative vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Alors pour résumer cette situation, après un crédit de faisabilité voté en octobre 2023, ça veut dire il y a bientôt 2 ans, puis le crédit pour le lancement d'un concours lancé en avril 2024, et bien un magnifique projet est issu du concours qui a été décidé par le jury dans lequel deux conseillers municipaux sont représentés.

Ce nouveau projet intègre de façon admirable toutes les contraintes posées par le concours. Une salle de spectacle polyvalente de 1'000 place debout, une petite salle de concert de 100 places debout, une salle d'exposition dans la grange rénovée, l'ajout d'une véranda couverte en prolongement du café de la Poste agrandissant la surface commercialisable, trois locaux en gestion accompagnée, un garage souterrain de 50 places enterré transformable en abri protection civile, et enfin une belle place arborisée pouvant accueillir la population pour des moments conviviaux.

Il s'agit maintenant de donner corps à ce projet et d'étudier plus précisément les coûts de la construction. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons cette délibération de Fr. 4'850'000.00 avec un détail très précis de tout ce qui va être étudié.

Il s'agit en fait de savoir ce que va vraiment nous coûter cette salle polyvalente ou ce nouveau pôle. Je rappelle que la décision de travailler largement pas seulement sur l'actuelle salle communale, mais d'intégrer la grange, d'intégrer le café de la Poste, c'est une décision qui a été prise, qui a été initiée qui a été prise par la Commission adhoc de façon à avoir une vision globale et à pouvoir vraiment transformer cet espace.

Il va aussi conditionner le plan de site d'Onex-Village qui attend d'être formalisé. J'aimerais également attirer l'attention sur deux difficultés que nous rencontrons et pour lesquelles nous avons quelques craintes.

D'une part, le départ du fumiste Apothéloz, il a donc quitté ces locaux. Il a quitté la grange sans que nous ayons des difficultés. Et nous avons pu largement échanger avec lui, et nous nous trouvons donc avec cette grange libérée.

L'autre sujet d'inquiétude était le café de la Poste. Un accord a été trouvé avec la famille qui gère ce café. Et il est prévu qu'ils quittent ce café en 2028 au début des travaux.

Je reviens à l'objet de la demande de crédit qui vous est faite, donc ce crédit d'étude pour savoir ce que va nous coûter cette salle communale ou ce pôle culturel plutôt puisqu'on ne va plus parler de salle communale.

Donc vous avez vraiment un détail dans la délibération des éléments qui doivent être étudiés. Les honoraires de l'architecte, les honoraires de l'ingénieur civil, les honoraires de l'architecte paysagiste, les honoraires du scénographe, les honoraires de l'ingénieur CVS, les honoraires du spécialiste protection incendie, les honoraires du physicien du bâtiment pour s'assurer de la portance et enfin les honoraires de l'ingénieur acoustique, les honoraires du géomètre, les honoraires du géotechnicien, les honoraires de l'ingénieur trafic, du cuisiniste professionnel.

Et nous avons ajouté une réflexion à mener pour la mutualisation du chauffage sur une partie des habitations d'Onex-Village. Certaines de ces habitations doivent remplacer leur chaudière à mazout et elles ont assez peu de possibilités, si ce n'est une PAC qu'elles estiment être bruyante.

Donc certains habitants ont approché les autorités et ont sollicité la possibilité de participer à ce nouveau chauffage qui va être mis en place, soit de la géothermie, soit par pellet. Et nous avons donc intégré à cette délibération une étude pour que le chauffage puisse réaliser donc agrandissement de la chaufferie et déplacement.

Nous ne savons pas encore quel va être le résultat de l'étude, mais l'objectif des Fr. 150'000.00 qui y sont demandé à ce sujet, c'est d'évaluer la faisabilité. Je vous remercie pour votre attention.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Bonjour Messieurs-dames. Alors le besoin de reconstruire la salle polyvalente et ses annexes est identifié depuis de nombreuses années. Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir un projet ambitieux qui a su répondre aux besoins des différents groupes présents donc sur l'ancienne législature, désolé pour le Centre, mais vous aviez votre CA présente à toutes les réunions.

Donc c'est une avancée importante pour notre Commune, donc nous vous invitons à voter oui sur le siège. Je ne vais pas rentrer dans les détails, je pense que Madame KLEINER en a assez dit.

Nous attirons quand même l'attention donc sur un point. Donc vous avez sûrement vu au niveau cantonal le prix de la patinoire qui a presque doublé. Donc c'est quand même bien de garder en tête que sur des projets sur plusieurs années comme ça va être le cas à la salle communale, on peut être amené à avoir peut-être des coûts un peu supérieur ou inférieur, mais je pense plutôt supérieur. Voilà, merci beaucoup.

Mme VALLEE (C) : Merci Monsieur le Président. Donc la future salle polyvalente sur laquelle nous délibérons aujourd'hui pour le crédit d'étude est un magnifique projet conçu par un très bon bureau d'architecture reconnu sur le canton de Genève.

Elle répond parfaitement à toutes les demandes de polyvalence. Elle comprend deux espaces dont une grande salle composée d'un vaste espace de plain-pied permettant d'installer des expositions et des manifestations pour les habitants de la commune, comme la kermesse, le loto, les marchés.

Des gradins télescopiques pour y écouter des concerts et pièces de théâtre, une scène pouvant se rallonger pour accueillir des spectacles de danse, un podium central rehaussable pour participer à des matchs d'improvisation.

De plus, une petite salle pour les spectacles plus intimes pouvant être utilisée simultanément. Ce projet valorise le patrimoine bâti de la commune dont la vieille grange et le bâtiment du café de la Poste, propose un nouvel espace public de qualité au centre du village, apporte plus de végétation notamment à la plantation de nombreux arbres et prévoit un chauffage à distance raccordant également les maisons d'Onex-Village et l'école.

La salle actuelle ne répondant plus aux normes en vigueur, elle devra tôt ou tard être refaite. Le budget prévu pour l'étude de l'avant-projet et du projet par le bureau d'architecture Pierre-Alain Dupraz qui inclut également les études des spécialistes, l'autorisation de construire et les appels d'offres, est à notre avis tout à fait honnête.

Nous estimons que le projet de cette salle polyvalente est une opportunité pour accueillir à Onex des manifestations locales tout public et des spectacles de prestige. Elle permettra de faire briller notre commune au niveau du canton et de la région en offrant un espace de grande qualité.

Le parti du Centre vous invite à voter sur le siège. Merci Monsieur le Président.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil municipal, en préparant mon intervention j'ai fait une brève recherche sur CMNet et j'ai été étonné par le nombre d'interventions et des sommes en francs qui ont été articulées en faveur de la salle communale, ceci depuis les années 2000 à tout le moins.

Il est vrai que notre salle communale n'est plus toute jeune puisqu'elle marque cette année ses 65 ans. Lors de la législature précédente, le sujet n'a d'ailleurs pas manqué de revenir à l'ordre du jour de Conseil municipal. Après des discussions sur de nouvelles dépenses d'entretien, le Conseil municipal a unanimement accepté un crédit d'étude pour une nouvelle salle, une salle non plus communale mais polyvalente comme l'a souhaité la Commission adhoc créée dans la foulée.

Puis une nouvelle délibération unanimement votée elle aussi au Conseil municipal a autorisé l'organisation d'un concours SIA qui nous a mené le printemps dernier au choix d'un jury unanime lui aussi, sur le projet lauréat « tous en scène ».

Reconnaissons à ce stade le formidable travail de l'administration qui s'est également mobilisée pour ce projet fédérateur, qu'elle en soit remerciée.

Nous voici désormais à devoir décider d'un crédit d'étude sur ce projet, crédit qui nous mène à l'autorisation de construire. Il y est que le résultat adéquat et naturel compte tenu des efforts déjà consentis sur le sujet mais surtout par la complexité du programme, nous tenons non seulement à sa localisation, à son périmètre ça a été dit tout à l'heure, mais également à ses ambitions notamment techniques, d'utilisation et d'usage, environnemental et énergétique comme vous avez pu le lire dans le projet de délibération.

L'emploi de l'adjectif polyvalent, c'est-à-dire caractère de ce qui offre plusieurs possibilités, est parfaitement adéquat comme l'est le travail du lauréat retenu lors du concours SIA. Ce caractère multifonctionnel permettra par ailleurs de solliciter le financement « étranger » nécessaire à la réalisation de la nouvelle salle polyvalente.

À ce titre, je pense que vous ne me contredirez pas si je dis que notre détermination commune jusqu'ici à voir ce projet aboutir devra demeurer intacte si nous voulons maximiser l'aide des sponsors externes à la commune.

À cet égard, comme vous avez pu le lire dans les documents déposés sur CMNet, le planning est extrêmement ambitieux et sera déterminant pour à la fois se tenir à une enveloppe budgétaire acceptable, mais également maintenir l'intérêt de tous, de tout un chacun à commencer celui de nos concitoyennes et concitoyens.

Croyez-moi, en la matière, par expérience professionnelle, une semaine de perdue sur le papier signifie des mois de retard sur le terrain et se paie au final par des coûts supplémentaires.

Raison pour laquelle je félicite le CA d'avoir pris l'initiative de convoquer une Commission adhoc la semaine dernière et qui nous évite de perdre d'emblée six semaines sur le planning.

Aussi, pour les habitantes et habitants d'Onex qui méritent d'avoir un espace commun digne de ce nom, pour les spectacles onésiens qui font la notoriété d'Onex bien au-delà de ses frontières, pour la culture qui comme le bonheur se partage, et pour l'aménagement durable du cœur d'Onex, le groupe PLR vous invite à voter sur le siège cette délibération.

Ceci afin que ce projet aboutisse à la satisfaction du plus grand nombre, puisse obtenir de l'aide financière externe, et se réalise dans une temporalité raisonnable. Restons tous mobilisés pour être tous en scène d'ici, si possible, la fin de la législature.

Mme BEAUSOILEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Comme l'ont dit toutes les personnes qui ont parlé avant moi, c'est un projet unanimement reconnu. Et c'est vrai que je ne sais si vous avez été à la séance de présentation, mais il est assez impressionnant tant il répond à tout.

On parle évidemment de répondre aux spectacles onésiens, comme l'ont dit tous mes prédécesseurs et prédécesseuses. Mais ce qui est aussi très intéressant, c'est que c'est un projet pour les onésiens. Et de ce point de vue-là, c'est vraiment convaincant.

Il y a des locaux en gestion accompagnée qui ont été implémentés. Et comme l'a justement relevé mon collègue, Mursel VESELI, ces locaux pour une fois ils ne sont pas en sous-sol, ils sont vraiment au rez-de-chaussée. Donc les jeunes ont leur place dans ce projet, ils sont là au même titre que tous les autres acteurs et actrices qui font partie du projet, le café, la salle, etc.

La place elle est pensée pour être en lien avec la place des Deux-Églises, donc qui appartiendra à la population, qui sera remise à la population une fois qu'on l'aura piétonnisée. Il y a des lieux d'expos. Le restaurant est pensé aussi pour être plus accessible aux gens, plus facilement exploitable.

Il y a cette salle modulable qui permet des spectacles, mais elle permet aussi aux violons d'Ingres de par exemple pouvoir être au mieux accueillis, à des lotos, des mariages. Donc c'est vraiment un projet qui est pensé pour les onésiens et je pense que c'est ça dont doit vraiment se féliciter aujourd'hui.

Et comme l'a dit Monsieur ABBE-DECARROUX, le porter collectivement. Jusqu'ici ça a été vraiment le cas, il y a eu une très bonne collaboration au sein de la dernière commission.

Les personnes qui représentaient le Conseil municipal, nous ont aussi fait un suivi vraiment très complet. Donc je souhaite juste que ça continue.

Et puis comme l'a rappelé aussi mon prédécesseur, tout recours retarde les choses et coûte beaucoup. Donc si on ne veut pas en arriver là, je vous invite vraiment à défendre ce projet de manière collective et autant qu'on peut parce que ça serait bête pour un manque de soutien, qu'on perde du temps et de l'argent.

Et par contre, juste un petit point, si à l'avenir on pourrait vraiment faire dans l'ordre les choses et proposer les projets, avoir le temps de les envoyer en commission et puis ensuite les voter sur le siège, je pense que ça serait aussi bien pour que la collaboration soit le plus fluide possible.

Et voilà, je vous remercie pour ce beau projet qui est vraiment enthousiasmant pour les cinq prochaines années qui vont nous occuper toutes et tous ensemble. Et puis évidemment je vous invite à voter sur le siège comme tout le monde.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc je remercie tous les intervenants sur la qualité du projet. J'ai néanmoins une question sur les coûts. On s'apprête à voter un crédit donc d'honoraires, un crédit d'étude. Je n'ai pas réussi à trouver dans le document sur quelle base ce montant a été déterminé ?

Est-ce qu'il a été calculé sur la base d'un coût d'ouvrage ? Et si c'est le cas, est-ce qu'il s'agit des Fr. 36'484'000.00 qui sont mentionnés dans le document de délibération ? Ou un autre montant ? Voilà, je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Tout a été dit, c'est magnifique d'avoir un projet qui remplit vraiment toutes les conditions qui ont été prévues. Plus précisément aussi sur le budget, on parle entre 27 et 40 millions, c'est une fourchette qui est assez large.

Quand on parle de dépassement, est-ce qu'on va dépasser les 40 millions ? Il faudrait quand même s'interpeller là-dessus. Et est-ce... on sait qu'il y a 50 % qui vont être investis parce que c'est une salle polyvalente et non plus une salle communale, donc il y a le canton qui va aussi s'investir.

Mais est-ce que je me rappelle plus si j'ai eu un manquement à la séance, parce que j'avais 15 minutes de retard, mais est-ce qu'il y a les autres communes qui vont être aussi interpellées pour financer le projet ? Est-ce qu'on a l'intention de demander à ces communes de financer une partie de ce magnifique projet ?

Quoi qu'il en soit, le groupe MCG va voter sur le siège.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. La question est tout à fait légitime. Le Conseil municipal engage un montant conséquent. En réalité, plus qu'un pourcentage, ça a d'abord été une discussion sur un pourcentage, et le service a ensuite négocié chacun des prix avec les intervenants pour qu'il les revoie à la baisse.

Parce qu'en fait ils savent très bien et nous le savons qu'Onex doit absolument contenir les coûts sur ce projet. Donc oui c'était au pourcentage a priori, et ensuite il y a eu une négociation sur chacun des éléments.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à vous présenter cette délibération au mois de juin, parce que les prix obtenus étaient trop élevés, largement entre 15 et 18 % de plus selon les intervenants.

Et le service voulait encore négocier fermement. Il était persuadé et il a bien fait, qu'il pouvait obtenir de meilleurs prix, puisque finalement ce concours il faut qu'il se réalise pour l'architecte, le bureau d'architecte et le groupement en fait parce que c'est un groupement qui a participé.

Et c'est ce qui a permis, vous savez que normalement quand c'est un concours, il y a beaucoup de contraintes. Un concours doit se réaliser tel quel. Mais vraiment l'administration ne sait pas laisser faire avec le prix annoncé et a vraiment cherché à négocier chaque élément.

À titre indicatif, c'est d'ailleurs une des commissaires de la Commission adhoc qui l'a relevé, le Grand Théâtre avait un budget de Fr. 6'000'000.00 pour l'étude équivalente, alors que là c'est un projet beaucoup plus complexe ou en tout cas d'une grande complexité aussi du fait de sa polyvalence de tous les éléments à intégrer. Donc on peut considérer que c'était raisonnable.

Concernant le soutien financier que la Commune d'Onex va demander, la liste des personnes ou plutôt des institutions à interpeller n'est pas encore définitive. Ce qui est certain c'est que des contacts assez nombreux ont déjà été pris.

Qu'ils demandent un prix plus précis que Fr. 27'040'000.00. Donc ils demandent pour se prononcer et s'engager sur un montant un prix plus précis. C'est la raison de ce projet d'étude.

Nous envisageons dans la délibération de construction de mettre les engagements des différents partenaires. Donc dès que nous aurons un petit peu une meilleure idée des coûts de construction, nous allons intégrer ces coûts dans la recherche de fonds.

La question de l'intercommunalité sur cette salle n'est pas rentrée en matière sous cette forme. Nous avons plutôt envisagé le Fonds intercommunal qui est destiné à financer des projets intercommunaux justement.

Beaucoup d'autres institutions sont envisagées. Et nous prévoyons plusieurs commissions, enfin plusieurs rencontres de la Commission adhoc pour accompagner en fait cette réflexion au fur et à mesure de manière à arriver avec une délibération la mieux étayée possible.

Nous nous sommes fixé un objectif ambitieux qui est de 50 % du financement externe. Nous espérons l'atteindre.

Mme VALLEE (C) : Merci Monsieur le Président. C'était juste pour une petite précision. C'était pour le Théâtre du Carouge les Fr. 6'000'000.00 d'étude qui était prévu. Et c'était il y a 10 ans de ça. Ça a été voté pour Fr. 6'000'000.00. Voilà, c'est tout.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. Y'a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, avant de passer à la procédure de vote, je demande à Madame la 1^{ère} secrétaire de nous faire lecture des

invites de la délibération. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir ouvrir la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

À L'unanimité de vos 29 voix, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2461 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2461 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté de la salle communale

Vu la non-conformité de certaines installations

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le plan de site

Vu le PDCom 2014

Vu le développement et le succès des Spectacles Onésiens

Vu le crédit d'étude de faisabilité de Fr. 85'000.00 (dél. n° 2408 du 10.10.2023)

Vu le crédit pour l'organisation du concours d'architecture de Fr. 368'000.00 (dél. n° 2423 du 26.03.2024)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De mandater le groupement lauréat du concours d'architecture afin d'étudier, de déposer et d'obtenir une autorisation de construire, dans le but de réaliser les travaux de déconstruction de la salle communale existante pour la construction d'une nouvelle*

salle polyvalente et de ses annexes ainsi que la requalification des aménagements extérieurs.

- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 4'850'000.00 pour cette étude ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce crédit d'étude au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, de l'amortir au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 4'850'000.00 afin de permettre l'exécution de ce mandat.»*

* * *

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des membres de la Commission adhoc et bien sûr l'ensemble des membres de ce Conseil municipal pour la confiance accordée.

J'ai la conviction que c'est un très beau projet. Mais s'il n'est pas porté par le Conseil municipal, et bien ça devient plus un beau projet. Je crois que tous les arguments qui ont été énoncés pour défendre ce projet, ils comportaient des vérités.

Le temps est très court. Les montants doivent être contenus. La recherche de fonds doit être faite. Ce sont des préoccupations que nous portons. Mais je crois que nous avons un très beau projet avec un bureau d'architectes qui a fait de gros efforts.

S'il nous écoute ce soir, je tiens à la remercier. Il sait qu'à Onex, nous n'avons pas de gros montants. Et il s'est beaucoup engagé. Il était là à la Commission adhoc. Il cherche à expliquer, il s'adapte. Donc je crois qu'on a vraiment un très bon mandataire et un très bon interlocuteur pour continuer à travailler sur ce projet que j'espère magnifique pour Onex dans quelques années. Merci pour votre attention.

10) Quatrième mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (projet de résolution 271)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des remarques concernant son entrée en matière avant que nous votions sur cette dernière ? (Silence). Cette fois-ci, ça ne semble pas être le cas. Je cède donc la parole à Monsieur PASQUIER pour présenter ce projet.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une procédure administrative. Nous avons été sollicités par le Conseiller d'État au début de l'été pour nous prononcer sur cette 4^{ème} mise à jour du plan directeur cantonal 2030.

Vous savez que le Canton dispose de son plan directeur cantonal, comme la Commune dispose également de son plan directeur communal et fait l'objet régulièrement de mises à jour.

En l'occurrence, là il s'agit de deux demandes fédérales sur cette mise à jour. La première émane de l'Office fédéral de la culture, qui demande d'inscrire dans chacun des cantons, dans leur plan directeur cantonal, quels sont les objets qui figurent à l'inventaire de l'UNESCO. Et ça paraît effectivement une donnée importante dans les plans directeurs cantonaux d'avoir effectivement une cartographie des objets inscrits au patrimoine de l'UNESCO.

Le deuxième émane d'une application d'une ordonnance fédérale concernant les déchets, le traitement des déchets où nous devons faire figurer sur le plan directeur cantonal les emplacements projetés pour le traitement des déchets.

Donc il y a eu une première enquête publique qui a été établie pour cette mise à jour, cette 4^{ème} mise à jour du plan directeur. Elle s'est terminée le 22 mai. Et nous avons jusqu'à... nous devons rendre pour le 10 septembre un projet de résolution à l'adresse du Conseil d'État pour se déterminer sur cette mise à jour.

Ensuite, c'est le Conseil d'État qui validera cette mise à jour. Vous avez vu dans le projet de délibération, les objets qui sont concernés. C'est intéressant de le relever. Sachez qu'à Genève, on a trois sites palafittiques, préhistoriques autour des Alpes situés à Collonge-Bellerive, Corsier Port et Versoix Bourg. Ces sites submergés sont parvenus jusqu'à nous dans un état de conservation exceptionnel. Ils sont classés depuis 2014. Ils doivent donc être protégés pour les générations futures.

Un autre bâtiment qui est remarquable, il est situé en contrebas du musée d'histoire naturelle, c'est l'œuvre de le Corbusier. Elle est inscrite également sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une inscription qui concernant un immeuble locatif de 1930, haut de neuf étages et comptant une cinquantaine d'appartements.

Et puis en ce qui concerne le deuxième volet sur l'inscription des sites de décharge, vous avez vu en fait sur les différentes cartes, sur la description de l'exposé des motifs où elles sont planifiées au niveau de l'État.

Le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter cette résolution. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller administratif. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Cela ne semble une nouvelle fois pas être le cas. Avant donc de passer à la procédure de vote, je cède la parole à Madame la 1^{ère} secrétaire pour nous faire lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons pouvoir ouvrir la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette résolution, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 29 voix, ce projet de résolution est accepté.

Le projet de résolution 271 est accepté par 29 oui (30 votants).

Résolution 271 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan Directeur Communal (R/185B) adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 et sa mise à jour partielle du 10 octobre 2023

Vu l'approbation de ce Plan Directeur Communal par le Conseil d'Etat le 11 mars 2015 et sa mise à jour partielle du 20 décembre 2023

Vu la résolution R/213B du 16 mai 2017 approuvant la première mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 concernant le traitement de la zone 5 (Fiche A03), la mobilité (Fiche B02), le traitement de la route de Chancy et de la Place des Deux-Eglises (Fiches A07, A08) et le traitement différencié des communes dans la contribution à la construction de logements

Vu la quatrième mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 et l'enquête publique y relative, qui s'est déroulée du 24 mars au 22 mai 2025

Vu les délais de consultation du Conseil municipal pour la quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, jusqu'au 10 octobre 2025, et, par conséquent, la nécessité de donner un préavis au plus tard lors de la séance plénière du 9 septembre 2025

Vu les dispositions de l'article 8 al 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Vu les dispositions de l'article 5 alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)

Vu la Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par la Suisse en 1972

Vu les dispositions de l'article 5 al 2 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

Conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30 A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 29 oui (unanimité) sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. Prend acte du projet de quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030 ;*
- 2. Approuve dans son principe, les modifications apportées au Plan directeur cantonal 2030. »*

* * *

11) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Chers collègues la parole vous est donnée. Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Les immeubles de Pré-Longet seront bientôt terminés fin février. Les enfants de ces familles, où seront-ils scolarisés ? Où ils iront au restaurant scolaire ? Donc combien il y aura d'enfants ? Merci beaucoup.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. J'ai entendu parler du développement à Onex d'un projet de pôle mobilité avec les TPG. Et je voulais savoir si le Conseil administratif pouvait nous en dire un peu plus ?

Une question de savoir aussi si les questions du public sont désormais enregistrées et retransmise sur le site du Conseil municipal ? C'est quelque chose qui nous a été demandé plusieurs fois de la part du public.

Et enfin, vous rappelez qu'il y a la kermesse d'Onex qui a lieu le week-end du 20/21 septembre, à laquelle nous tiendrons un stand d'habits avec Philippine SCHMIDT-MESSINA. On vous invite à passer nous dire bonjour. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Madame BEAUSOLEIL. Je me permets de vous répondre concernant l'enregistrement des questions du public. Ces dernières ne sont pas enregistrées. On clôt la séance à la fin de ce dernier point. Les questions du public ne sont donc ni filmées ni enregistrées. Si vous souhaitez modifier ce point, il faudra modifier le règlement pour... si on ne conclut pas après ce dernier point de la séance l'enregistrement.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Au chemin des Pampres, un éco-point est en cours de construction. Les habitants du quartier s'interrogent sur ses fonctions et son fonctionnement. À titre d'exemple, l'utilisation simultanée de nouvelles bennes à ordures en plastique semble avoir été sollicité auprès de certains riverains de ces éco-points, alors que pour d'autres, il leur a été indiqué que les bennes ne seraient plus du tout relevées.

D'autres, dans un autre quartier, ont vu récemment des autocollants sur leur benne en fer leur donnant un délai à la fin de ce mois pour changer les bennes en faveur du plastique. Apparemment ce type de flou est assez répandu sur la commune et agace plus d'un de nos concitoyens.

Certain via leur régie ou non, on même écrit au Conseil administratif et à l'administration pour obtenir des précisions, mais en vain. Selon le modus operandi sur le cahier des charges des conciergeries d'immeuble y compris pour les immeubles de la FIVO pourrait avoir lieu.

Voilà mes questions, l'administration est-elle en mesure de publier le règlement correspondant ? L'administration va-t-elle informer sur l'usage ou le relevé ou non des bennes à ordures ? Certains immeubles ont des locaux expressément construits pour cela, dont les bennes sont ensuite transportées hebdomadairement par les conciergeries au lieu de ramassage.

Troisième question, l'arrivée d'un nouvel éco-point signifie-t-elle la fin du ramassage des bennes à ordures ? Ceci pour tout type de déchets, papier, ordures ménagères, compost de jardin.

Quatrième question, les bennes en métal semblent devoir être remplacées par des bennes en plastique, ceci à la charge des propriétaires. Est-ce bien le cas ? Et pourquoi ?

Et enfin dernière question, les éco-points sont souvent utilisés par des usagers opportunistes n'habitant pas à proximité. Quelles mesures sont envisageables pour éviter ce type de situation ? Merci de votre attention et vos prochaines réponses.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je reviendrais sur une séance de la précédente législature, celle du mois d'avril concernant les cuisines scolaires puisque c'est un peu le thème. Où Monsieur PASQUIER nous avait dit qu'il y avait un institut Gastroconsult qui réalisait une étude de faisabilité concernant une cuisine économique, enfin une cuisine scolaire collective.

Et puis théoriquement, on aurait dû avoir le rapport courant mai ou durant cet été. Là on est un peu en fin de l'été. Donc j'aimerais bien savoir où est-ce que le rapport en est ? Et puis s'il sera bientôt disponible et accessible à l'ensemble des conseillers voir de la population ? Merci.

Mme GLORIOSO (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors nous, nous souhaiterions également soulever plusieurs problématiques liées aux points de collectes des déchets situés à l'avenue du Gros-Chêne à proximité de l'arrêt du Gros-Chêne.

La première problématique qui a été soulevée par plusieurs habitants et j'ai pu également le constater, la collecte des déchets organiques qui a été mise dans un conteneur mobile. Depuis que ça a été mis dans un conteneur mobile, ça génère des écoulements sur le bord du trottoir, des odeurs nauséabondes, et ça attire énormément de moustiques.

La deuxième problématique, l'aménagement du sol près des conteneurs, en cas de fortes pluies, l'état du revêtement provoque d'importantes stagnations d'eau. On dirait une petite pataugeoire. Donc les personnes qui vont se rendre pour prendre le bus doivent un petit peu sauter sur les flaques d'eau.

Et troisième chose, les dépôts sauvages, il y a une recrudescence des dépôts sauvages et déchets sur ce parterre. Et c'est un peu problématique.

Afin d'améliorer la situation, il serait souhaitable d'envisager peut-être un réaménagement des sols pour un meilleur écoulement et une solution plus adaptée pour la collecte des déchets biodégradables. Et puis pour les déchets sauvages, je ne sais pas si mettre un panneau pourrait aider... enfin je voilà. Merci beaucoup pour l'attention.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors moi je dirais trois points. Donc j'ai deux points on va dire pour les aînés. Sur l'avenue des Grandes-Communes, on a constaté que malheureusement il y a aucun bancomat sur cette avenue-là. Tous les bancomats se trouvent plutôt du côté de la Coop et de la Migros sur le Petit-Lancy. Et sur le bas, il n'y a absolument rien.

Donc moi j'avais l'idée et on en a discuté avec mes collègues du MCG, c'était savoir si on pouvait poser un bancomat éventuellement à côté de la police municipale qui soit un peu surveillé, protégé à l'avenue des Grandes-Communes au numéro 4. À voir si c'est possible au niveau des aménagements.

Ensuite, toujours pour nos aînés, ça serait l'idée de poser éventuellement peut-être de faire un test d'abord, mais avec cinq caméras de surveillance en 360, je sais que ça existe dans le quartier de Gardiol. Mon idée ainsi que mon groupe, ça serait de poser une caméra de surveillance au niveau de Onex-Marché qui permettrait d'être, on va dire où il y a les parkings des voitures, mais d'être au milieu de l'avenue des Grandes-Communes.

Que cette caméra puisse filmer direction le CEPTA, comme jusqu'au bout de l'avenue des Grandes-Communes jusqu'à la fin... début du Vieux-Moulin. Ensuite d'en poser une autre du Vieux-Moulin jusqu'à l'avenue de la Chapelle. De l'avenue de la Chapelle jusqu'au Bosson, donc dans tous ces carrefours-là. Et plus une encore rue des Bossons, avenue du Gros-Chêne.

Malheureusement il y a quelques personnes âgées qui ont eu des petits problèmes le long de la forêt, le long de l'avenue des Grandes-Communes et puis les Bossons, des petites agressions mais voilà une demande de cigarette ou j'en passe.

Donc voir si ce projet-là serait faisable. Éventuellement s'il y a besoin de plus de renseignements, je peux éventuellement faire un petit plan sur le plan d'Onex et puis répartir ces caméras-là.

Et le dernier point, et ça je pense que c'est Monsieur PASQUIER qui pourra peut-être réagir rapidement. C'est sur la rue des Bossons à la hauteur du 22/26. Nous avons une piste cyclable qui passe devant la Coop direction la galerie du Loup. Et ensuite un peu plus loin, nous avons deux îlots centraux.

Et moi qui suis conducteur de bus, je ne vous cache pas que ça nous fait énormément frayeur. Ça veut dire que les cyclistes ils sortent de la piste cyclable, ils continuent sur la route et c'est dans l'angle mort des poids lourds ou des transports publics. Donc j'aimerais que si cela est possible, de rajouter deux panneaux céder le passage à la sortie de ces pistes cyclables avant qu'il y ait un mort. S'il vous plaît. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais revenir sur l'installation d'un banc actif senior à la zone sportive des Tattes. Je voulais remercier le Service des sports pour l'extrême célérité dont il a fait preuve dans la mise en place de ce banc.

J'ai eu l'occasion d'aller me balader sur place et j'ai pu effectivement constater que ces bancs étaient bien installés. Mais que comme j'avais pu le dire lors du Conseil municipal de juin, peut-être qu'étant donné que l'idée de l'installation de ces bancs était de permettre à des personnes âgées entre autres de pratiquer une activité sportive, d'autres emplacements, enfin multiplier les emplacements sur la commune pourrait être une idée de manière à créer des emplacements de sport inclusifs un peu partout dans la commune.

Et aussi parce que le banc tel qu'il était installé est peut-être un peu éloigné des habitations où il y a une forte densité de population sur le territoire communal. Donc j'espère que cette installation en appellera d'autres. Et je remercie donc le Service des sports, mais aussi le Conseil administratif pour l'accueil qu'il a réservé à cette motion. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Je reviens sur la liste des objets en suspens. J'aurais voulu savoir, il y a une question que j'avais posée presque une année maintenant, je n'ai toujours pas eu de réponses, au sujet du bruit routier puis des assainissements.

Il me semblait que lors du dernier Conseil municipal, il y a une étude sur tout le réseau de la commune pour savoir l'avenir de nos routes. J'aurais bien voulu que le Conseil administratif et le service prennent le temps de répondre à cette question si c'est possible. Je vous remercie.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je dois dire que j'abonde sur cette question des points qui sont en suspens. Il y a des motions qui ont été déposées il y a bien longtemps, des délais qui sont très largement dépassés. Certaines de ces motions, de mon point de vue, sont des motions sur des sujets importants.

Donc c'est vrai que de manière récurrente, on revient sur cette question des délais de réponse. Et je me permets d'insister encore un peu. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors j'ai une dernière petite question parce qu'en fait concernant l'inauguration de la place de la zone des Tattes. En fait j'ai essayé de me connecter, enfin j'ai essayé de m'inscrire comme vous me l'avez demandé au début de la séance, et je vois qu'il faut se connecter à previewonex.ch, qu'il faut un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Donc est-ce qu'on ne pourrait pas aussi simplifier la démarche histoire que Monsieur et Madame tout le monde onésien puissent avoir accès ou puissent se connecter ou s'inscrire sans trop de difficultés ? Voilà c'était la dernière intervention, je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Avant de céder la parole au Conseil administratif pour les réponses, j'ai moi-même une question. Comme l'a évoqué Monsieur ABBE-DECARROUX, il y a quelques semaines dans le quartier de Belle-cour, ce sont installés de nouvelles bennes enterrées, ce qui dans les travaux a généré tout un tas de nuisances, vibration du sol et bruit durant des plages de la journée assez longue.

Ce qui a dérangé non seulement les habitants du quartier, des voisins à moi pour ne pas les citer, mais également la crèche du quartier qui a vu son fonctionnement être plus difficile étant donné que les enfants arrivaient moins facilement à se détendre ou à s'endormir dû au bruit et aux vibrations, également l'école de Belle-cour a été touchée puisque les élèves et les enseignants ont eu beaucoup de difficultés à travailler durant cette semaine puisque le bruit et les vibrations les ont dérangés.

Deux questions au Conseil administratif, pourquoi les habitants et l'école n'ont pas été prévenus de ces travaux ? Enfin ce n'est pas vrai tout à fait, un immeuble a été effectivement prévenu par boîte postale, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble du quartier, ni de la crèche, ni de l'école. Je crois que la directrice est revenue vers vous à ce sujet.

Et j'invite donc le Conseil administratif lorsqu'il sait que des travaux généreront des nuisances pour des bâtiments publics et des habitations, à prévenir l'ensemble des personnes qui seront touchées en amont. Je vous remercie. Et je passe donc la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je réponds à deux questions qui concernent mes services. Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, alors le quartier Pré-Longet que vous avez évoqué, on imagine que les élèves iront à l'école des Racettes ou d'Onex-Parc.

Après c'est vraiment ce qui se passe, c'est que chaque année les écoles revoient le nombre d'élèves qu'ils ont et ils se répartissent un petit peu les élèves de cette manière. C'est pour ça que parfois peut-être certains iront à l'école d'Onex-Parc et puis deux années après la volée ira à Racette. Ça ce sont les directions qui se chargent de cela.

Concernant la question de Madame GIROUD pour les cuisines scolaires, alors les cuisines scolaires, une belle histoire, disons que concernant les cuisines scolaires, le GIAP, il y a un certain nombre de changements qui sont en train d'être mis en place.

Moi je vous propose de faire éventuellement une commission pour qu'on discute de cela. Alors oui nous avons le rapport. On peut tout à fait vous le transmettre, mais je trouverais peut-être plus intéressant qu'on ait une discussion et que je vous présente aussi peut-être les évolutions et les changements qu'il y a au sein du GIAP d'une manière générale.

Et surtout qu'il va y avoir un nouveau comité du GIAP. Moi j'étais candidate au vu des enjeux qu'il y a pour notre commune, j'ai pensé que c'était bien que la Ville d'Onex soit représentée au sein du comité du GIAP. Et donc je serais au plus proche des décisions qui vont être prises et voir tout ce fonctionnement et vous faire des retours régulièrement. Voilà j'espère que cette réponse vous satisfait.

Concernant les points en suspens, oui en effet l'action citoyenne et le Service social, santé et enfance ont reçu un certain nombre de motions. Vous étiez extrêmement motivés il y a quelques mois et vous l'êtes encore, ce qui me réjouit fortement. Donc en effet, c'est vrai que le Service action citoyenne on va faire le nécessaire pour répondre à vos motions, on regarde ça avec Monsieur BIANCHI.

Par contre, pour le Service social, santé et enfance, on va faire le nécessaire. En fait, le service ne veut pas donner une réponse prétexte. Et on veut vraiment prendre le temps, étudier pour vous donner quelque chose, une réponse satisfaisante, étudiée et réfléchie.

Et en même temps, parallèlement à cela, le service doit mettre en place la FEVO, ce qui lui prend beaucoup de temps. Donc merci beaucoup pour votre patience, mais c'est agendé, c'est discuté, on réfléchit. Et on n'a en tout cas pas oublié, ni mis cela de côté.

Je profite pour avoir la parole. Voilà vous avez, tout le monde a reçu ce document pour Onex Bénévole. Donc voilà, si vous êtes intéressés, il y a une soirée d'échange sur le bénévolat à Onex le jeudi 25 septembre à 18 heures 30 à la salle du Manège. C'est vraiment un super groupe et on ne remercie jamais suffisamment l'engagement de ses bénévoles, sans lesquels certaines prestations ne pourraient pas se faire. Et en tout cas, c'est une très grande aide que nous apprécions particulièrement. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre de la façon la plus détaillée possible à ce vaste sujet qui est la gestion des déchets face à laquelle la population a très clairement un sens des responsabilités bien différents selon de qui il s'agit.

Nous avons repris le sujet suite aux différentes plaintes de la population, mais aussi suite à différentes remarques que vous nous avez remontées. Nous avons repris le sujet avec le service et plus particulièrement avec le nouvel îlotier.

Vous vous souvenez peut-être la précédente législature, nous avions une personne dédiée qui accompagnait la population avec de l'information mais aussi avec de la répression pour que le tri des déchets soit fait correctement.

Pendant une période, nous n'avons eu personne. Et cela s'en ressent à Onex. Nous voyons bien, surtout dans la cité, que nous avons une difficulté. Les gens se relâchent. Et il y en a qui laissent leur sachet, leur sac à côté de la benne enterrée ou de l'îlot de récupération, et tout le monde suit, même avec le prétexte que vu qu'il y en a qui ne s'en occupent pas, pourquoi moi je ferais l'effort.

Tout ceci est en train d'être repris par notre îlotier vert. Vous l'avez peut-être rencontré pour ceux qui ont fait un stand à la coop ce samedi. Il était avec un stand d'information juste à côté des bennes enterrées pour resensibiliser la population par rapport aux actions de tri.

Le Service exploitation a effectivement identifié quatre emplacements où il y a de vraies difficultés, où des inconnus déposent régulièrement des déchets. Une des discussions que nous avons eue avec le service, c'est oui mais si nous enlevons systématiquement, nous appelons la voirie et puis elle vient vite avec un petit camion débarrasser les encombrants, et bien personne voit que ça gêne.

Alors à voir si on va continuer avec cette stratégie. Moi personnellement je ne suis pas tout à fait convaincue. Je pense qu'il faut maintenir les îlots propres. Nous envisageons aussi de nous en référer à un fournisseur de caméras mobiles qui a développé un projet justement pour les bennes enterrées et pour pouvoir faire un meilleur suivi. Alors pour l'instant, nous en sommes à l'étude de cette partie-là.

Concernant les différents espaces mentionnés où il y a de l'eau, etc., alors il faudrait que je prenne les adresses précises ou le plus précis possible de façon à ce que les services puissent faire le nécessaire. Parce que bien entendu s'il y a des flaques d'eau qui empêchent d'aller faire le tri de ces déchets, et bien c'est très inconfortable.

La question de la gestion des déchets, c'est effectivement une responsabilité communale. Donc il faut savoir qu'à Onex, nous venons de recevoir les résultats, nous sommes parmi les trois meilleures communes qui trient le mieux les déchets. C'est un joli résultat, contrairement à ce qu'on a l'impression qui se passe. Mais je peux volontiers vous transmettre l'information puis avoir le tableau.

Pour le moment, vous l'observez, il y a un traitement des déchets qui est relativement différent si c'est la cité, ou si c'est le quartier des villas, parce que les besoins sont différents, notamment au niveau des déchets compostables. Tout ce qui est de la taille de haie, etc. est compostable et du coup dans les quartiers villas, nous maintenons une récolte des déchets compostables par les camions de la Ville ou par un prestataire selon si on peut accéder au chemin. Il y a un système assez compliqué.

Concernant les bennes enterrées, actuellement suite à une discussion qui avait eu lieu lors du Conseil municipal 15/20, les bennes enterrées sont payées par les promoteurs immobiliers à chaque fois que c'est possible. Donc lorsque nous avons un nouveau projet immobilier, nous identifions où est-ce que les habitants vont aller trier leurs déchets.

C'est une obligation, vous savez qu'on échappe à la taxe aux sacs parce que nous trions correctement nos déchets, donc c'est une obligation. Donc on repère, bien sûr que les promoteurs immobiliers ne sont pas du tout satisfaits de cette approche, mais ce n'est pas la Commune d'Onex qui paie l'intégralité de ces bennes enterrées, mais ce sont les propriétaires en fait qui en paient une partie.

Et c'était la décision d'un Conseil municipal dont je n'ai plus la date, dans la législature 15/20. Aujourd'hui nous n'avons pas encore de vision globale d'où est-ce que nous voulons mettre ces bennes enterrées.

À chaque opportunité, nous étudions s'il y a une benne à proximité. Et s'il n'y en a pas, nous faisons en sorte que soit on en mette une, soit on anticipe et on prélève un montant ou en tout cas on demande une réserve sur un montant pour y installer dans le futur une benne enterrée.

C'est très inconfortable cette situation. Alors nous avons lancé une étude il y a maintenant neuf mois. Elle tarde à arriver parce que ce n'est pas parmi les priorités, puis qu'il y a différentes autres questions à régler. Mais il paraît qu'elle est à bout touchant, j'en ai encore discuté lors d'un point de situation avec l'exploitation.

Nous avons lancé une étude de maillage, c'est-à-dire de savoir en Ville d'Onex, la cité, où est-ce que nous pouvons mettre ces bennes enterrées de façon la plus optimale possible. Nous avons un certain nombre de mètres, de distance par rapport à l'habitation à respecter.

Nous étendons aussi cette étude de maillage à la zone villa. Mais bien entendu qu'il y a certains espaces où ça ne vaut pas la peine de mettre des bennes enterrées, puis il y a des espaces où ça vaut la peine. Dans le sens où il faut qu'il y ait suffisamment d'habitations ou d'habitants qui viennent y apporter leur déchet. Dans un immeuble, c'est tout de suite bien utilisé, dans une zone villa, c'est plus compliqué.

Toujours est-il qu'à certains emplacements, et vous parliez des Pampres Monsieur ABBE-DECARROUX, c'est un emplacement qui avait été identifié comme adéquat pour y installer une benne enterrée. C'est toujours l'objet de vaste discussion chaque fois qu'on installe une nouvelle benne parce que ce n'est pas esthétique, parce que ceci, cela. Toujours est-il qu'on génère des déchets, et qu'il faut bien les gérer.

Nous avons récemment aussi eu, et peut-être que le service reconnaît que la communication s'est faite de manière insatisfaisante, nous avons eu un malencontreux autocollant qui a été mis sur des bennes en acier, donc des bennes personnelles, des conteneurs personnels pour dire que ces conteneurs ne seraient plus levés.

En fait, ça a commencé avec la Ville de Genève mais ça s'étend dans toutes les autres communes aujourd'hui, le fait de lever des bennes en acier, c'est lourd et ça cause des problèmes de santé aux personnes qui travaillent à la voirie. Et cela a peu à peu été abandonné.

La Ville de Genève n'enlève plus des bennes en acier. Ce qui fait que les fournisseurs de cette prestation de levée des déchets, et bien ils ont arrêté de lever les bennes en acier, ça c'est une chose. Et puis ils ont arrêté d'équiper certains camions, et en l'occurrence notre camion n'est plus équipé pour lever les bennes en acier de façon facilitée. Il doit y avoir une action de main-d'œuvre qui est importante.

Le service a pensé que ça suffirait parce qu'il identifiait qu'il y avait quatre bennes en acier parmi les habitations d'Onex, en fait il y en a 26. Nous allons adresser un courrier d'excuses

à ses 26 habitants qui se sont sentis malmenés par l'approche qui visiblement n'ont pas été correctement informés de manière anticipée.

Maintenant, on ne va pas revenir en arrière sur cette question-là ne serait-ce que pour la santé des collaborateurs, nous n'avons que des collaborateurs, qui travaillent à la voirie.

Qu'est-ce que j'oublie encore ? Parce que c'est un vaste sujet que ces bennes. Ma collègue précise que le maillage avait déjà été proposé, mais qu'il avait été refusé. Mais la différence ce qui avait été refusé, c'était la construction de ces bennes enterrées sur la base d'un maillage.

Aujourd'hui, le maillage qui avait été fait, il... donc ce qui avait été décidé c'est que ce n'est pas à la commune de payer l'intégralité des bennes enterrées, c'est aux propriétaires. Et maintenant, il y a un règlement de la commune sur laquelle s'appuie l'aménagement pour demander aux promoteurs immobiliers d'installer des bennes enterrées lorsque cela s'avère nécessaire. Ça c'est pour le maillage.

Mais le maillage, c'est tout simplement un repérage. Donc on a quand même remis à jour le maillage. Je ne parle pas d'installer des bennes aux frais de la commune, je parle juste d'identifier où est-ce que c'est pertinent de prévoir des bennes, puis après de continuer avec la procédure qui avait été décidée entre 15 et 20, c'est-à-dire de faire payer les promoteurs en leur disant voilà vous voyez là vous avez une vue d'ensemble des espaces qui doivent être dédiés à des bennes enterrées à Onex. Je ne sais pas si c'est plus clair.

Concernant l'utilisation par d'autres usagers, c'est vrai que c'est une préoccupation. C'est aussi une préoccupation aux ESREC. D'ailleurs aux ESREC, à Chatillon, vous allez devoir très prochainement prendre une carte ou un QR code pour y accéder, justement dans l'idée de lutter contre l'usage abusif de ces ESREC, notamment par les entreprises, par le canton de Vaud et par la France.

Sur Onex, ce n'est pas la première priorité. Mais peut-être que le système de caméra, on va voir si on peut l'utiliser, il nous permettrait d'identifier des plaques étrangères. Ce système de caméra nous voudrions surtout l'utiliser pour éviter les dépôts non souhaités de mobiliers qui est débarrassé.

Est-ce que j'ai oublié une question concernant ce sujet-là ? Oui vous parliez du règlement correspondant, alors effectivement il y a un règlement pour la levée des déchets. On doit encore l'affiner pour ces 26 propriétaires de conteneurs en métal. Là il n'y a pas une précision aussi claire que ce que je viens de vous dire, mais on va l'affiner justement pour pouvoir donner suite à la demande.

Donc les bennes en métal, elles seront... ce qui va être proposé à ces 26 propriétaires, c'est qu'elles seront prises par la voirie et éliminées par la voirie à la charge de la commune. Par contre, l'achat de conteneurs en plastique, il sera à la charge des propriétaires.

Voilà je regardais s'il y avait d'autres questions, mais je crois avoir couvert ce vaste sujet dont nous allons certainement, qui sera certainement à épisodes. Je vous remercie.

M. SANTARELLI (S) :

Merci Monsieur le Président. Alors je fais le lien avec ce qui vient d'être dit. Je pense que sur cette question, il y a eu effectivement ce soir différentes questions. Une réponse qui est assez longue mais je dois dire qu'à l'oral ce n'est pas toujours facile à suivre.

Donc moi je proposerais que ce point il puisse être repris peut-être de manière spécifique et d'avoir effectivement un point de situation global et précis qui permettra au Conseil municipal de bien se situer sur cette question.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je vais dans le sens de Monsieur SANTARELLI, je pense que j'ai posé un certain nombre de questions qui ont été posées par écrit.

Je pense que la moindre des choses c'est qu'on puisse y répondre par écrit. Mais je comprends parfaitement qu'il puisse... ce n'est pas possible qu'on puisse y répondre ce soir dans le détail.

Je pense à une question en particulier et je crois avoir saisi mais je ne suis pas sûr d'avoir saisi c'est que les bennes seront toujours relevées. Quand on parle de bennes, déjà il faut se mettre d'accord sur le mot. Les bennes c'est ce qui est relevé par les camions et conteneurs ou bennes, c'est la même chose.

Mais ce ne sont pas les éco-points, les éco-points nous avons voté ici, on ne va pas revenir là-dessus. Même si peut-être une formation comme celle qui est donnée dans la cité serait utile. Mais je pense qu'il est important qu'on puisse dire.

Moi ce que je vois, effectivement, j'ai même interrogé le personnel très aimable aux demeurants qui vient chercher les bennes le matin parce que je passais à côté. Ils ne comprenaient pas pourquoi il fallait changer visiblement les bennes en plastique puisque c'est le camion qui les soulève.

Mais cela dit s'il faut les changer, il faut les changer. Simplement il faut peut-être donner un délai aux propriétaires pour s'exécuter. Cela dit, je prends note donc que les bennes seront toujours relevées parce qu'aujourd'hui nous avons une conciergerie qui s'occupe également de la FIVO.

La FIVO a reçu la demande de changer ses bennes pour des bennes en plastique. Nous on nous a dit qu'il ne fallait pas les changer. Et je note qu'à l'avenir, si j'ai bien compris mais une réponse écrite ou en tout cas plus détaillée que celle que vous avez donnée Madame la Maire, c'est que les bennes seront toujours relevées pour ce qui est des ordures ménagères à l'avenir.

Ça ne changera pas puisque aujourd'hui chaque immeuble y compris celui de la FIVO, a un local spécifique qui a été construit à l'époque pour récupérer les conteneurs, les bennes et qui sont montés ensuite par la conciergerie.

Donc je ne vous demande pas de répondre maintenant parce qu'on y passerait la soirée, c'est assez délicat effectivement. Mais d'avoir une réponse circonstanciée à la prochaine occasion. Merci, écrite ou orale.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Une commission est prévue le 18 septembre pour présenter les actions du Service exploitation. Donc on avait prévu de survoler ce sujet. Il faudra peut-être qu'on reconvoque une commission ultérieurement après le budget, pour aller plus en profondeur sur ces éléments.

Parce que je pense que nous manquerons de temps pour parler à la fois des enjeux bâtiments, et des enjeux voirie. Mais une réponse sommaire vous sera apportée à ce moment-là, puis on reprendra le sujet ultérieurement.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Je prends la parole parce que j'ai Madame BEAUSOLEIL qui me regarde avec des gros yeux. Je ne sais pas si je vais répondre à sa question.

Très rapidement, Monsieur le Président, concernant Madame GIROUD, peut-être qu'il faut vous déconnecter du wifi de la commune parce que j'ai fait l'essai sur mon téléphone avec Swisscom 5G et ça fonctionne pour s'inscrire.

Monsieur JEBBARI et Monsieur SANTARELLI, concernant les réponses, vous avez raison. Pas plus tard que cet après-midi en séance du Conseil administratif, sans trahir les discussions du Conseil administratif, nous avons évoqué ce point. Nous avons sensibilisé l'administration pour effectivement aller assez rapidement et puis tenir les délais de toutes ces questions écrites et ces motions qui ont été déposées. Sous-entendu que bien entendu ça représente aussi une charge de travail important.

Merci Monsieur GAUTHIER pour vos remerciements, ils seront transmis au Service des sports. Monsieur FONTAINE et Madame BEAUSOLEIL, ça a été dit, nous sommes en début de législature. Nous avons, le Conseil administratif, vous l'avez vu aussi dans la planification des séances, c'est l'occasion d'aller dans les différentes séances sectorielles, de présenter l'activité des services, de présenter les différents projets et puis d'avoir cet échange justement sur les questions que vous soulevez qui sont légitimes pour Monsieur FONTAINE.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, la Ville d'Onex dispose d'un règlement sur la vidéosurveillance, on ne veut pas faire n'importe quoi. Mais après il faut qu'effectivement quelqu'un qui puisse surveiller derrière. On les conserve sept jours uniquement.

En ce qui concerne le bancomat, c'est une discussion qui a aussi animé une séance du Conseil municipal. Vous savez qu'en Suisse la tendance est plutôt de retirer les bancomats parce qu'ils se font exploser et puis il y a vraiment une recrudescence de ça. Il y en a un dernier qui a été installé, c'est récent, c'était cette année, à la route de Chancy à la hauteur de la station-service lorsqu'on va en direction du centre-ville. On va regarder si effectivement il y a une faisabilité sur ce côté de la Ville d'Onex.

Et puis j'ai pris note de la piste cyclable. Donc là on va regarder assez rapidement pour qu'il y ait... je l'emprunte également. Mais je suis toujours attentif qu'il n'y ait pas un gros bus sur ma gauche. Voilà j'en ai terminé.

Ah non, Madame BEAUSOLEIL, Momodu c'est un projet qui a été lancé lors de la précédente législature. C'est un projet modèle de mobilité durable. Donc on participe, la Ville d'Onex participe avec quelques communes à un projet pilote. Les communes qui se sont associées à ce projet, c'est le Grand-Saconnex, c'est la Ville de Meyrin, c'est bien entendu Onex et puis quelques communes suburbaines campagnardes comme Dardagny, Satigny et Anières.

L'idée c'est de faire une enquête auprès des utilisateurs des transports, de tous les transports de tous types de transports. C'est vraiment une enquête citoyenne. L'objectif est d'avoir à peu près un millier de retours de questionnaires. Il va y avoir une analyse qui sera faite par rapport à ce retour d'enquête et vraisemblablement des ateliers.

Ce projet pilote il coûte, on a déjà évalué le budget à Fr. 40'000.00. On va ensuite regarder s'il y a des propositions qui sont faites. Et dans ce cadre-là, si on continue le déploiement, l'objectif c'est de pouvoir bénéficier de subventions fédérales où là il y a un projet qui est organisé avec l'OFEN, l'Office fédéral de l'énergie et de la nature je crois pour pouvoir bénéficier de ça.

Mais là on aura l'occasion bien entendu de vous en parler plus en détail au sein de la Commission développement durable. Donc ce projet est en cours de réalisation, c'est un projet pilote. On verra si on arrive à aboutir à quelque chose.

Ça s'inscrit dans le cadre du plan climat, mais ce que nous avons demandé à l'administration en particulier au Service aménagement du territoire, c'est de revoir le concept global. On avait dit précédemment, c'est d'avoir une approche globale sur la mobilité sur la commune.

Parce que vous savez qu'il y a, et on l'a évoqué ce soir, un certain nombre de problèmes de circulation, circulation de transit. On a des projets aussi de modifications des parcours en particulier avec la fermeture de la place des Deux-Églises.

Donc on va remettre, c'est ce que j'ai demandé au Service de l'aménagement, c'est de remettre à jour le plan directeur communal en particulier le chapitre qui concerne la mobilité. Nous aurons l'occasion de revenir auprès de ce Conseil municipal avec ce crédit pour avoir une approche globale.

Et puis ensuite on va pouvoir intervenir dans différents secteurs de la commune, c'est aussi bien sur la cité que du côté du Pont-du-Centenaire, de la route du Grand-Lancy. Oui le problème de mobilité est un problème important.

Le projet Momodu est une part du puzzle, et qui est un projet qui a été initié lors de la précédente législature. Il est un projet pilote. Et nous ne manquerons pas de vous tenir informé. J'en ai terminé Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le Conseiller administratif. La parole n'étant cette fois-ci plus demandée, nous arrivons donc au terme de notre séance. Juste avant de la clore, j'aurais voulu vous entretenir d'un point que j'ai omis dans les communications du Bureau.

Le secrétariat général va vous transmettre le dossier relatif aux présidences et vice-présidences des locaux de vote pour les opérations électorales et de vote de 2026. Je vous prierais donc de les remplir au maximum de vos capacités et de vos disponibilités le plus rapidement possible.

Je vous remercie et donc je clos ici la séance. Et laisse la parole au public qui souhaite adresser des questions au Conseil administratif. Vous avez la parole

La séance est levée à 20 heures 45

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Marta GIROUD

Thomas BERTOSSA